



**Built to Lead**

Pour publication immédiate : 7/6/2016

**GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

**LE GOUVERNEUR CUOMO ET LE PROCUREUR DE DISTRICT DE MANHATTAN VANCE  
ANNONCENT UN FINANCEMENT DE 500 000 DOLLARS POUR PERMETTRE AUX FORCES DE  
L'ORDRE D'ACHETER DE L'ÉQUIPEMENT POUR L'ENREGISTREMENT VIDÉO DES  
INTERROGATOIRES**

*Cette pratique augmente la justice et l'efficacité du système de justice pénale*

*Conforme à la Politique modèle 2013 du Conseil de formation de la police municipale de l'État de  
New York*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo et le Procureur de district de Manhattan Cyrus R. Vance, Jr ont annoncé aujourd'hui un financement de 500 000 dollars pour permettre aux agences des forces de l'ordre d'augmenter leur capacité à enregistrer les interrogatoires. Le financement est disponible pour les bureaux des procureurs généraux, les départements de police et les bureaux du shérif en dehors de la Ville de New York, et il s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'État visant à augmenter cette pratique, qui est largement considérée comme une pratique optimale pour l'augmentation de la justice et de l'efficacité au sein du système de justice pénale.

« Les enregistrements vidéo sont devenus un outil essentiel pour les enquêtes criminelles, et nous devons équiper nos agences de police de technologie de pointe afin d'enregistrer les interrogatoires en garde à vue, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Ces enregistrements peuvent être vitaux en vue d'empêcher une condamnation injustifiée et de protéger les enquêteurs contre les accusations mensongères. En garantissant que les agences de police locales disposent de l'équipement adéquat pour l'enregistrement des interrogatoires, nous protégeons la justice et l'intégrité de notre système judiciaire pénal tout en rendant nos communautés plus sûres. »

Le Bureau du Procureur de district de Manhattan fournira la moitié du financement grâce aux fonds provenant d'activités criminelles obtenus via des accords avec des banques internationales suite à la violation des sanctions américaines. C'est la première fois que le Bureau du Procureur de district accorde à l'État un financement à cette fin. Ce dernier sera doublé par d'autres fonds fédéraux gérés par la Division des services de justice pénale de l'État (DCJS), qui examinera des propositions et distribuera les subventions.

**Le Procureur de district Vance a déclaré :** « Comme nous le savons grâce à notre expérience dans la Ville de New York, l'enregistrement des interrogations en garde à vue crée une preuve objective de ce qui a été dit ou non, ce qui protège les suspects, les agents de police et les procureurs. Cela engendre des preuves plus tangibles pour la préparation de nos dossiers, et une mesure de protection contre la condamnation injustifiée des accusés. Grâce aux fonds criminels saisis lors de nos enquêtes financières, mon Bureau continue d'investir dans l'infrastructure de la sécurité publique dans la [Ville de New York](#), [l'État de New York](#) et [dans tout le pays](#), et nous avons hâte de collaborer avec le Gouverneur Cuomo pour cette initiative visant à équiper nos agences partenaires dans tout l'État. »

Le Conseil de formation de la police municipale de l'État de New York, un conseil de huit membres des forces de l'ordre nommés par le Gouverneur et provenant de la DCJS, a publié une politique modèle au

sujet de cette pratique en 2013. La politique est conçue dans l'objectif d'offrir des pratiques optimales aux dirigeants des forces de l'ordre et d'établir des directives pour l'enregistrement vidéo des déclarations de suspects. Les agences ne sont pas obligées d'adopter cette politique modèle. La DCJS offre également une formation en ligne qui apprend aux enquêteurs les compétences et stratégies utiles lors de l'enregistrement d'interrogatoires.

L'État de New York a déjà accordé plus de 3 millions de dollars aux agences de forces de l'ordre à travers l'État pour faciliter l'enregistrement vidéo, dont 1 million de dollars attribués en 2013. Chacun des 62 comtés de l'État de New York dispose d'au moins une agence de forces de l'ordre capable d'enregistrer les interrogatoires ; la plupart des comtés comptent plusieurs agences capables de filmer les interrogatoires.

Les départements de police et les bureaux de shérif doivent collaborer avec le bureau du procureur de district de leur comté afin d'introduire leur candidature pour le financement. La priorité sera accordée aux agences qui n'ont reçu aucun financement en 2013. Les subventions pourront être utilisées pour acheter ou installer de l'équipement d'enregistrement vidéo dans les départements de police ou les bureaux du shérif qui n'ont pas encore adopté la technologie ou pour moderniser les équipements dépassés.

**Michael C. Green, ancien Procureur de district du comté de Monroe et Commissaire adjoint à la DCJS, a déclaré :** « L'enregistrement vidéo des interrogatoires de suspects est un outil puissant qui permet de déterminer la responsabilité des délinquants pour leur comportement. Avec les autres preuves, ces enregistrements vidéo des propres mots, actes et attitudes des suspects permettent d'augmenter considérablement la capacité des agences de forces de l'ordre à résoudre les crimes, mais ils permettent également d'éviter les condamnations injustifiées et de protéger les agents et les départements de police contre les poursuites civiles et les plaintes mensongères pour faute grave. »

**Claire P. Gutekunst, Présidente de l'Association du barreau de l'État de New York, a déclaré :** « L'attribution de ces moyens constitue un grand pas en avant. L'enregistrement des interrogatoires assure l'intégrité de la procédure d'enquête. Il réduit le nombre de fausses confessions ainsi que les allégations de déclaration forcée des suspects. Cela fait longtemps que l'Association du barreau de l'État de New York est en faveur de l'enregistrement obligatoire des interrogatoires en garde à vue. Nous sommes ravis de constater que l'Association des procureurs de district de l'État de New York et l'Innocence Project nous ont rejoint dans l'appui d'une législation soutenant l'enregistrement obligatoire. »

L'Association du barreau, l'Association des procureurs de district et l'Innocence Project se sont unis pour soutenir une législation exigeant l'enregistrement vidéo pour certains crimes graves et pour autoriser l'utilisation lors de procès de tableaux de photos qui emploient des procédures d'identification avancées. L'État de New York est le seul État qui interdit l'apport de tableaux de photos, que la police montre aux témoins en vue d'identifier les individus impliqués dans un crime.

**Thomas P. Zugibe, Président de l'Association des procureurs de district et Procureur de district du comté de Rockland, a déclaré :** « Les procureurs de district de l'État ont réalisé un effort commun au cours des dernières années en vue d'équiper autant de pièces d'interrogatoires que possible d'équipement d'enregistrement vidéo. Le financement de la DCJS a été capital pour cet effort. Au nom de mes collègues, je tiens à saluer le Procureur de district du comté de New York Cyrus Vance Jr. et le Gouverneur pour leur soutien continu de cette initiative importante de sécurité publique. »

**Margaret Ryan, Directrice exécutive de l'Association des chefs de police de l'État de New York, a déclaré :** « Cela fait plusieurs années que nous collaborons avec nos homologues à la justice pénale dans tout l'État pour augmenter l'enregistrement des interrogatoires de suspects d'affaires criminelles. L'enregistrement électronique des interrogatoires en garde à vue améliore la procédure d'enquête et participe à l'enquête et à la condamnation dans les affaires criminelles. L'Association des chefs de police de l'État de New York tiens à saluer le Procureur de district de Manhattan et l'État pour leur soutien continu de l'enregistrement des interrogatoires, car il favorise non seulement les communautés sûres

mais il renforce également la confiance que la population accorde au système de justice pénale. »

La date limite pour les demandes de financement est fixée au vendredi 5 août, et les subventions devraient être accordées durant l'été.

La Division des services de justice pénale de l'État de New York (Division of Criminal Justice Services) (DCJS) ([www.criminaljustice.ny.gov](http://www.criminaljustice.ny.gov)) est un organe polyvalent de soutien en justice pénale avec une variété de responsabilités, notamment la collecte et l'analyse des données criminelles à l'échelle de l'État ; la maintenance des informations de casiers judiciaires et des fichiers d'empreintes digitales ; la surveillance administrative de la banque de données ADN de l'État, en partenariat avec la Police de l'État de New York ; l'administration des fonds de justice pénale fédéraux et d'État ; le soutien des agences de l'État liées à la justice pénale ; et l'administration du Registre des délinquants sexuels de l'État.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418